

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

AVRIL 2016 N° 45



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

LINKY, UN AMI QUI VOUS VEUT DU BIEN

Linky, un mot qui fait penser à un nom de chien ou à un obscur parti politique d'Europe de l'Est... C'est le nom qu'a trouvé ERDF pour baptiser ses compteurs dits « intelligents », des compteurs qui commencent à faire grand bruit tant la contestation s'organise pour ne pas se laisser imposer une technologie loin d'être aussi merveilleuse que veulent nous le faire croire ses concepteurs et promoteurs.

Qu'en est-il exactement ? ERDF a donc décidé de généraliser ces compteurs communicants sur l'ensemble du territoire français. Fin mars 2016, 562 000 compteurs étaient déjà remplacés en France dont 3100 en Midi-Pyrénées. D'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés. Dans le Lot, le déploiement débutera sur la commune de Cahors au deuxième semestre 2017 et 120 500 compteurs seront installés dans le Lot d'ici fin 2021. Il semble que pour la communauté de communes de Lalbenque-Limogne, le déploiement n'aura lieu qu'à partir de 2020.

Le compteur Linky a pour objet principal de faciliter la gestion des réseaux de distribution de l'électricité pour l'exploitant. Entendons par là de réduire le coût de la relève des compteurs et les pertes dues aux éventuelles bidouillages de ces derniers. Il va bouleverser également les politiques tarifaires des fournisseurs qui pourront proposer des offres beaucoup plus individualisées et ...payantes. L'UFC-Que Choisir a une position très claire sur la question : « L'installation de compteurs Linky est une excellente nouvelle pour les fournisseurs d'électricité, EDF et ses concurrents. Ils vont pouvoir proposer toute une panoplie d'offres tarifaires incluant des services payants. L'énorme problème, c'est que Linky n'apporte rien, strictement rien, aux usagers. Il risque même d'alourdir leurs factures sans contrepartie ». Il n'y aura même pas un affichage en temps réel, dans un endroit bien visible du logement, pour que chacun prenne

conscience de sa consommation pour la réduire. Et qui va payer les 5 à 8 milliards de cette opération ? Le client bien sûr, non pas par une facturation directe (ce qui est interdit) mais de façon insidieuse, probablement par une augmentation de la taxe d'acheminement de l'électricité et de la taxe de Contribution au Service Public d'Electricité.

D'autre part, selon l'UFC-Que choisir, 37 % des ménages consomment au-delà de leur puissance d'abonnement. Les compteurs actuels supportent ces dépassements ponctuels sans disjoncter. Les Linky, non ! De nombreux usagers pourraient avoir à souscrire une puissance plus élevée, donc un abonnement plus cher. Un surcoût évalué par l'association des consommateurs à 300 millions d'euros par an pour l'ensemble des foyers concernés. Une paille !

Deuxièmement, au-delà des coûts, cette installation massive est une atteinte aux libertés fondamentales du citoyen. Comment ? Avec de tels compteurs, EDF pourra remédier aux pics de consommation quotidiens en pouvant éteindre à distance les appareils électriques chez les particuliers par l'utilisation de fréquences radio dites CPL (Courant Porteur en Ligne). Cette surveillance pointue et intrusive de la consommation des ménages et des appareils utilisés est capitale et va bien au-delà du simple relevé à distance. C'est une sorte de violation d'informations privées et, à terme, qui nous assure que ces intrusions ne serviront pas à la création de base de données qui seront revendues à d'autres entreprises par ERDF pour utilisations marketing ? Devons-nous accepter ces atteintes à la vie privée ? Au regard du nombre de données qu'ils peuvent collecter, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a, dès le début, émis des réserves concernant la protection de la vie privée avec la généralisation de ces compteurs communicants. Après Big Brother, Big Linky !

Le Linky se résume en fait à supprimer la relève des compteurs, à gérer plus précisément les dépassements de puissance, à modifier à distance la puissance souscrite et à couper votre alimentation si vous ne payez pas...alors qu'il aurait pu participer plus largement à l'information des usagers.

Au niveau santé publique, c'est le fameux CPL, le fameux courant porteur en ligne, qui est incriminé. Le principe de fonctionnement du CPL consiste à superposer au courant électrique de votre domicile un signal transportant des informations numériques. Le CPL se propage alors sur toute l'installation électrique. Les irradiations électromagnétiques générées par le CPL vont s'immiscer dans toutes les pièces d'une maison par les câblages électriques. Or, les radiofréquences du Linky (entre 35 et 95 kilohertz toutes les 10 minutes alors que la fréquence du signal « heures creuses-heures pleines » n'est que de 175 hertz seulement deux fois par jour) sont officiellement classées « potentiellement cancérigènes », depuis 2011, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (le CIRC). Même si l'exposition domestique aux ondes vient avant tout des téléphones portables et du Wifi, il n'empêche que la technologie CPL va venir accroître le vaste océan d'ondes électromagnétiques dans lequel nous baignons tous depuis l'arrivée du Wifi, des téléphones fixes sans fil, des téléphones portables et de leurs indispensables antennes-relais. Bienvenue au club pour les personnes électrosensibles. Pour les HES (les personnes hautement électrosensibles), il ne leur reste plus qu'à vivre dans des grottes ou au milieu de forêts. À la différence des autres objets connectés que chacun peut ou non choisir d'utiliser, les LINKY nous sont imposés. Qu'en est-il de nos libertés individuelles ?

A l'heure de la grande croisade contre le chômage, qui parle des milliers d'emplois qui vont disparaître avec la suppression des relevés de consommation aux compteurs ? C'est un choix politique parfaitement clair : la rentabilité, la compétitivité et l'obsession des profits sont les maîtres-mots du libéralisme à tout crin. Tant pis pour la casse en termes d'emplois.

Allons-nous accepter également sans broncher la dépose de 35 millions de compteurs classiques, pour la plupart en très bon état et prévus pour fonctionner durant 60 ans ? Le compteur Linky, lui, n'aura qu'une durée de vie de 15 ans ! Les constructeurs peuvent se frotter les mains. Sous prétexte de courir après la croissance, allons-nous accepter cette société de l'obsolescence où tous les objets sont condamnés à être remplacés le plus rapidement possible pour faire tourner la Grande Machine...dans une course sans fin, avec la perte de sens qui caractérise nos sociétés actuelles ?

Enfin, pour compléter ces réflexions, il faut savoir qu'outre-Atlantique, le nombre d'usagers qui ont déclaré une électrosensibilité à la suite de l'installation de ces compteurs est impressionnant. A savoir également que l'Allemagne et les Pays-Bas ne sont toujours pas séduits par ce monsieur Linky et qu'en Ontario, la société Hydro One, après avoir installé ces nouveaux compteurs, a pris la décision ...de les retirer.

Quant aux constructeurs de ces 35 millions de compteurs, il convient toujours de regarder du côté des lobbies. En l'occurrence, un lobby « pro-compteurs-intelligents » s'est constitué au niveau européen et a pignon sur rue à Bruxelles : le ESMIG (European Smart Metering Industry Group) qui travaille à accélérer l'adop-

tion des compteurs mouchards dans toute l'Europe. En France, c'est Thierry Breton qui a raflé la mise (grand ami de Sarkozy, ancien patron d'Orange de 2002 à 2005 avec ses méthodes musclées et ancien ministre des Finances de 2005 à 2007) avec la complicité des gouvernements de Sarkozy et Hollande. Pour en savoir plus sur ce sujet, nous vous conseillons la lecture du dossier complet de « Lot en Action » du mois de février dernier.

L'ASEL encourage tous ses adhérents et les lecteurs de la Caselle à refuser l'installation de ces compteurs en envoyant, en recommandé avec AR, une lettre de refus à ERDF du Lot. Notre association demande également aux maires des communes de s'opposer à cette installation. Ils en ont le droit. Quoiqu'en dise la FDEL (Fédération Départementale d'Énergie du Lot) qui a la compétence pour le Lot de la distribution de l'électricité, une délégation de compétence ne constitue pas un transfert de propriété et les communes qui ont délégué cette compétence à une structure départementale restent propriétaires des compteurs et du réseau.

Une centaine de communes ont d'ores et déjà délibéré dans ce sens...dont la commune de Corn, dans le Lot. Dans un premier temps, le président de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne n'est pas hostile à un débat contradictoire sur ce sujet, lors d'une séance du Conseil communautaire. L'ASEL a d'ores et déjà anticipé ce débat éventuel et invité un opposant, électricien de profession, pour contredire les propos toujours rassurants et léni-fiants d'ERDF et de tous ceux qui ont intérêt à voir s'implanter ces compteurs Linky.

Alors que le nombre de municipalités qui prennent position contre les compteurs communicants ne cesse d'augmenter, des collectifs anti-Linky naissent un peu partout en France, des débats publics rassemblent des centaines de personnes, et les médias commencent à parler de cette véritable fronde anti-Linky qui gagne rapidement l'ensemble du territoire...Les responsables d'ERDF sont présents partout dans les médias pour tenter de rassurer...quitte à tenir aujourd'hui des propos exactement à l'opposé de ceux tenus il y a quelques mois. Et les autorités nationales commencent à paniquer et mobilisent leurs juristes pour essayer d'intimider les conseils municipaux et d'écraser la démocratie locale.

Daniel Pasquier



TCHERNOBYL : le nuage a bien fait escale à Lalbenque

Eh oui, déjà 30 ans ! Le 26 avril 1986, le réacteur numéro 4 de la centrale de Tchernobyl explose en pleine nuit. Pendant des mois, 600 000 « liquidateurs » - essentiellement des jeunes appelés recrutés sur tout le territoire de l'URSS - se relaient dans des conditions sanitaires catastrophiques pour éteindre l'incendie, puis pour tenter à tout prix d'étouffer la fusion du cœur du réacteur. Comme celui-ci menace de s'enfoncer dans le sol, un tunnel de 167 mètres de long est creusé sous le réacteur pour y construire une dalle de béton. Une deuxième explosion catastrophique aura été ainsi évitée, mais au prix de l'irradiation de centaines de milliers de personnes.

Les radionucléides mortifères projetés par l'explosion ont touché principalement la Biélorussie, l'Ukraine et l'Ouest de la Russie, mais se sont également dispersés sur une grande partie de l'Europe. Des concentrations élevées se déposent notamment en Autriche, en Suède et en Finlande. Malgré les mensonges éhontés des pouvoirs politiques, (Mitterrand, président et Jacques Chirac, ne l'oublions pas, nouveau premier ministre depuis un mois !) la France n'est pas épargnée : les Alpes, la Corse et l'Alsace seront les régions les plus touchées. Aucune mesure n'a été prise, pas même l'interdiction de manger des produits frais pendant deux semaines, ce qui aurait suffi à éviter les contaminations par l'iode 131 qui a une demi-vie très courte de 8 jours. Quant au professeur Pierre Pellerin, directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisant, (le SCPRI), il a toujours clamé que les taux de radioactivité sur le territoire français étaient négligeables ! Cet homme est parti à la retraite avec tous les honneurs dus à un bon serviteur de l'Etat et il est mort en mars 2013 sans jamais avoir été condamné par la justice.

Notre territoire de Lalbenque n'a pas été épargné. Pour preuve, notre association, l'ASEL, a envoyé en décembre

dernier un échantillon de lichens prélevés sur le chemin de Saint-Jacques, sur la commune de Laburgade, au laboratoire ACRO à Caen, laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité. La recherche de radionucléides artificiels par spectrométrie gamma s'est révélée positive avec un taux de Césium 137 estimé à 9 becquerels par kilo de matières sèches. Le Césium 137 (demi-vie de trente ans) était donc présent sur notre territoire après l'accident de Tchernobyl aux doses d'une vingtaine de becquerels par kilo. Rappelons que le Césium 137 n'existe pas à l'état naturel. C'est un des radionucléides provenant de la fission de l'uranium, soit lors d'essais nucléaires à l'air libre, soit lors des catastrophes nucléaires type Tchernobyl ou Fukushima.

Jean Devic

ACRO : Rapport d'analyses

RAP151209-CHE-v1

Date de réception : 09/12/2015

Résultats :

identification échantillon	
préleveur	Jean Devic
numéro d'enregistrement	151209-CHE-1
type d'échantillon	Lichens
dénomination	Palmeria sp.
prélèvement	
date du prélèvement	03/12/2015
département	46
commune	LABURGADE
renseignement complémentaire	
conditionnement	
géométrie utilisée (ml)	22,5
masse de l'échantillon (g)	7,4
états du conditionnement	sec
Ps/Pf (%)	91%
densité analysée	0,33
résultats	
unité utilisée	Bq/kg sec
radionucléide artificiel	
Cs-137	9,0 ± 3,0

Commentaire :

On note la présence de **césium-137** dans cet échantillon. La présence de cet élément radioactif d'origine artificielle est liée aux essais nucléaires atmosphériques et à la catastrophe de Tchernobyl. Par ailleurs, on ne détecte aucun autre radionucléide artificiel émetteur gamma.

Tous les résultats de la campagne « Tchernobyl, 30 ans après ? » sont disponibles sur le site de l'opération : <http://tchernobyl30.eu.org>.

UNE DECHARGE QUI DEPASSE LES BORNES !

Pour qui emprunte régulièrement la D6 qui va de Lalbenque à Cahors (et réciproquement), il est devenu particulièrement difficile de faire la différence entre les environs de la déchetterie et le reste du parcours, au moins jusqu'à la route qui dessert d'un côté Gériès et Le Gascou et, de l'autre, Cieurac. Comme aucune haie n'a été plantée pour protéger la déchetterie, de nombreux plastiques et autres débris s'échappent et jonchent la route sur environ 300 mètres de chaque côté. Mais comme l'endroit est particulièrement venté, il est probable que des déchets s'envolent des bennes de camions et des remorques des particuliers qui ne sont pas bâchées. Il faut néanmoins constater que les bords de la

route sont souillés sur à peu près 4 kilomètres et que l'on y trouve un amas de paquets de cigarettes, de canettes ou de bouteilles de bière, des plastiques, des bouts de tuyaux, des planches, des morceaux de polystyrène, des cartons, des papiers d'emballage et quelquefois des vêtements ou des chaussures ! En outre, remarquons que même les alentours du château de Haute-Serre dont le vignoble et le restaurant sont réputés, sont eux aussi particulièrement touchés. A croire que la beauté d'un site devient décidément incompatible avec sa propreté, sauf à compter sur le bénévolat qui ne peut compenser à lui seul la déficience des services normalement chargés de cet entretien.

Yves Dupont

LA DEMISSION D'UN DINOSAURE

Certains l'appellent Toutankhamon, d'autres le dinosaure, d'autres encore, tout simplement, Raymond. Oui, Raymond Boussuges, maire de Montdoumerc, qui a présenté sa démission de maire à la préfète en janvier dernier. Cette décision en a ému certains... dont le maire de Lalbenque et président de communautés de communes. On peut comprendre cette émotion, cette larme à l'œil lors de son annonce au conseil municipal de février mais quand même ! Un peu de recul ! Quand on a 79 ans, qu'on est maire d'un village depuis 1971, qu'on a fait 7 mandats complets et deux années supplémentaires lors de son dernier mandat (soit en tout 45 ans en tant que maire)... n'y a-t-il pas autre chose à exprimer que de la tristesse de voir un élu, un collègue se retirer de la vie publique ? Ce cas d'école n'est-il pas l'occasion de dénoncer cet acharnement qu'ont certains élus à vouloir rester en place au-delà du raisonnable ? Notre association, l'ASEL, a toujours dénoncé le cumul des mandats (Jacques Pouget, à maintes reprises, quand il était conseiller départemental) mais également cette obsession de certains élus à s'accrocher au pouvoir. Ces comportements empêchent l'arrivée de nouvelles compétences et, danger encore plus grave, professionnalisent la politique. La France a pléthore de vieux routards, parfois cacochymes, qui ont passé leur vie à être des politiciens ou, plus péjoratifs, des politicards. La politique ne devrait jamais être une profession mais simplement un engagement limité dans le temps au service de la collectivité. Il est clair que Raymond Boussuges, à son niveau de maire d'une petite commune, n'a jamais considéré ses mandats comme une profession à part entière mais plutôt comme un service. Il n'empêche que son entêtement à rester en place pendant 45 ans est loin d'être l'exemple à suivre pour redonner vie et goût à la politique.

Sans rien renier de nos critiques à l'égard de ces élus cumulards et professionnalisés, l'ASEL, à l'occasion de la démission de Raymond Boussuges, tient à saluer l'engagement de cet élu de terrain. Notre association n'a pas perdu la mémoire et se souvient. Oui, elle se souvient. En 1989, au plus fort de notre engagement contre l'autoroute A 20 à péage, Raymond Boussuges a été le seul maire

de notre territoire à se ranger publiquement à nos côtés, sans craindre les foudres du préfet et d'autres autorités supérieures. Il a même poussé son engagement jusqu'à m'accompagner officiellement à Paris, au ministère de l'Environnement, pour plaider la cause des milliers de lotois qui demandaient l'abandon du projet autoroutier à péage au profit d'une deux fois deux voies à structure autoroutière, gratuite, avec de multiples entrées et sorties. Peu de maires ont eu ce courage (5 ou 6 dans tout le département)... en tout cas pas le tout nouveau maire de Lalbenque, élu quelques mois plus tôt, qui s'est contenté, sous la pression de sa population, d'organiser le seul et unique référendum de ses 5 mandats. Un référendum qui avait donné un large « NON » au projet autoroutier. L'immense majorité des élus lotois, le doigt sur la couture du pantalon, se sont rangés derrière l'empereur Maurice Faure (paix à son âme car, Dieu merci, même les empereurs finissent par mourir !) qui voulait coûte que coûte SON autoroute qui, disait-il, allait redonner un dynamisme incomparable à notre économie locale. On voit ce qu'il en est : un long ruban d'asphalte qui permet de traverser le Lot à vive allure, vers Toulouse ou Paris, sans apporter la vitalité économique espérée. Comment pouvait-il en être autrement avec seulement quatre sorties au lieu de la dizaine prévue dans notre projet alternatif ? Et comment ne pas s'indigner de la frilosité et de la lâcheté des élus d'alors quand il nous faut payer un péage exorbitant qui va désormais directement dans la poche de Vinci dont les bénéficiaires honteux sont même pointés par la Cour des comptes ?

Merci, Raymond, d'avoir été à nos côtés. Profite bien et longtemps de ta retraite d'élu : tu aurais dû y songer plus tôt. Et tous nos vœux de réussite à ton successeur, Francis Cammas, lui aussi autrefois dans la bagarre contre l'autoroute. Un conseil Francis : il n'est pas absolument nécessaire de tenter de battre le record de longévité de ton prédécesseur et de tenir jusqu'en 2062, après 46 ans de mandat !

Daniel Pasquier

CONSOMMER, C'EST VOTER

Chacun a un pouvoir d'achat. Un pouvoir donc, d'acheter ou de ne pas acheter certains produits. Ce pouvoir, certes, est contraint ou limité selon nos revenus, mais il permet malgré tout, de faire certains choix. Ces choix peuvent permettre de boycotter certains grands groupes qui concentrent des pouvoirs exorbitants sur le marché des produits alimentaires, dans la chimie ...et qui agissent en toute impunité et sans aucune éthique.

Comment exercer notre pouvoir ? Voici quelques exemples simples. **Dans le domaine alimentaire** : utiliser les circuits courts (aller au marché, acheter les aliments auprès de producteurs locaux, privilégier les légumes et fruits de saison...); éviter la consommation quotidienne de viande pour la remplacer par des légumineuses (lentilles, pois cassés, pois chiches) associées à des céréales (pâtes, riz, polenta, boulgour...). Ces deux dernières sont très bon marché. **Dans la maison ou le jardin** : il existe des produits ancestraux et très bon marché. Pour lutter contre les fourmis : répartir du bicarbonate de soude sur leur chemin. Pour lutter

contre les mouches, les moustiques : couper un citron vert en deux (ou une orange) et le piquer d'une quinzaine de clous de girofle. La pulpe va devenir brune, marron. Il suffit de le remplacer toutes les deux ou trois semaines. C'est un répulsif très efficace. Pour lutter contre les nids de frelons (je n'ai pas essayé mais un de mes collègues l'a fait avec succès) : leur envoyer de l'eau diluée avec un produit bien moussant. Comme ils respirent par le cou, la mousse va provoquer l'étouffement. Beaucoup connaissent le piège à guêpe : une bouteille d'eau minérale coupée en son milieu. La partie basse est remplie en partie d'un sirop de sucre et la partie haute, renversée comme un entonnoir. Les guêpes rentrent dans le piège, et n'arrivent pas en ressortir.

Bref, la liste est longue dans bien des domaines. L'ASEL propose à ses lecteurs d'alimenter cette rubrique en nous faisant partager ses astuces, afin de remplacer utilement l'achat de produits coûteux, estampillés par quelques lobbies profiteurs. Une suite sera donnée dans « consommer c'est voter »

Martine Viguié

SAUVETAGE DES CRAPAUDS

Un grand coup de chapeau à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et à la vingtaine de bénévoles qui se sont succédés chaque soir, en février, dans le froid et la pluie, pour sauver des centaines de crapauds autour du lac d'Escamps. En raison du temps doux, la reproduction des crapauds a commencé cette année avec un mois d'avance. Ils sont sortis massivement de leurs abris hivernaux (champs, prés, murets) pour chercher un partenaire ou une partenaire et se diriger vers le petit lac, le ruisseau et le lavoir qui se trouvent en contrebas du village d'Escamps, afin de s'y reproduire. Les mâles et les femelles vont s'accoupler dans l'eau. La femelle va pondre ses œufs (autour de 5000) qui, une fois ensemencés par le sperme du mâle, deviendront têtards et se transformeront en petits crapauds en quelques semaines.

Ce sont donc plusieurs centaines de crapauds qui ont été contraints de traverser les deux routes départementales (la D 42 et la D 22) et, ce faisant, bon nombre se font écraser par les voitures. L'action des bénévoles a donc consisté à les enlever de la route avec des seaux et de les relâcher soit au bord du lac (avant qu'ils ne se reproduisent) soit vers les champs (quand ils ont fini leur reproduction). A noter que le travail des bénévoles a été soutenu par le maire d'Escamps, Laurent Moles, qui par arrêté communal a fait poser 3 barrières à des endroits stratégiques pour limiter la circulation. Cette décision du maire d'Escamps est d'autant plus courageuse qu'il est loin de faire l'unanimité de son conseil municipal, majoritairement rétif à de telles actions. Près d'un millier de crapauds ont été sauvés, (durant les 15 soirs de sauvetage du 30 janvier au 26 février) mais 330 écrasés ont été recensés par les bénévoles. Ceux-là ne rentreront pas dans les statistiques de la mortalité routière publiées chaque mois par la Sécurité routière ! Et pourtant ! Ils viennent s'ajouter aux centaines de milliers d'animaux victimes de notre société de la bagnole. Ce chiffre de 330 écrasés est évidemment tout à fait en-dessous de la réalité puisqu'il ne représente que le nombre de crapauds recensés pendant 12 nuits, sur deux heures seulement, alors que la migration a duré 45 jours. Des chiffres qui font revoir très à la hausse l'ampleur de ces écrasements massifs.

La majorité des automobilistes ont bien compris l'intérêt d'une telle opération et ont été coopérants....sauf un qui, délibérément et avec agressivité, a foncé sur les amphibiens pour en écraser un maximum. Le genre d'individu qui n'a jamais entendu parler de biodiversité et encore moins de solidarité et de compassion de l'espèce humaine envers les espèces animales. On l'imagine assez bien foncer de la même façon sur des réfugiés syriens ou irakiens égarés à

Escamps !

Le lac d'Escamps, accueillant chaque année un nombre impressionnant de crapauds épineux, constitue à ce jour le plus important site de reproduction du département. A protéger absolument, chaque année, par l'installation de barrières et, pourquoi pas, de crapauducs. Le problème ne peut donc se régler qu'avec la volonté farouche de trouver une solution pour éviter ces écrasements. Cette volonté existe-t-elle parmi les élus? La question reste ouverte...

Depuis plusieurs années, il n'y a plus aucun crapaud au lac d'Aujols, probablement anéanti par le passage des voitures à la saison de reproduction mais peut-être aussi par la présence éventuelle, dans le lac, de l'écrevisse américaine, redoutable prédateur de nos amis amphibiens lorsqu'ils sont au stade de têtards....A moins que cette disparition ne soit due à la présence de carpes koï (gros poissons rouges), qui semblent friandes des œufs de crapauds! N'oublions pas également l'action des pesticides, (ceux-là, il ne faut jamais les oublier !) véritable menace pour une quantités d'espèces animales ou végétales. Même constatation au lac de Bournel (pourtant sans circulation) où diminue chaque année le lent cantique des coassements incessants du début du printemps.

Daniel Pasquier

P S : Et pour ceux qui l'ignorent, Alain Souchon a chanté une très jolie chanson « Les crapauds » sur des paroles écrites en 1897 par un auteur inconnu. Un très beau texte, magnifiquement écrit. Une époque où les paroles d'une chanson avaient plus d'importance que l'accompagnement musical. Ce n'est hélas plus le cas. A retrouver sur YouTube...et, pour les amoureux du texte, on pourra le retrouver sur le site de notre association : www.asel.eu.com



REPONSE DE PIERRE RAHBI

Dans le dernier numéro de la Caselle Enchênée de février, nous avons publié une lettre ouverte à Pierre Rabhi, suite à sa conférence donnée le 21 janvier à Moissac et à laquelle avaient participé deux membres de notre association. Une lettre ouverte dans laquelle nous saluons les actions menées par Pierre Rabhi depuis des décennies tout en pointant les insuffisances de son message destiné essentiellement à la révolution des consciences individuelles ... sans prendre en compte la nécessité d'une dynamique collective et politique. Pierre Rabhi a répondu à notre courrier.

**Pierre Rabhi
Montchamp
07230 Lablachère**

Lablachère, le 15 février 2016

Chers amis,

Nous avons bien reçu votre courrier et tenions à vous remercier. Après un itinéraire de 50 ans d'engagement, le constat est aujourd'hui très encourageant. Alors que nous étions considérés comme des marginaux, nous sommes de plus en plus largement écoutés. Le message, le mode de pensée inspiré par le souci du monde et des êtres, ainsi que les valeurs qui nous animent et nous mobilisent semblent constituer une véritable option de société pour un nombre grandissant de personnes, de toute provenance sociale.

Il est toujours compliqué dans une conférence de mettre en avant toutes les initiatives concrètes que nous avons mises en œuvre. Je ne me contente pas de parler mais j'ai créé, avec plusieurs amies et amis, de nombreuses associations, en France et ailleurs dans le monde, nous travaillons avec des dizaines de partenaires et d'ONG. Pour information je vous joins quelques exemplaires d'un document.

Avec toute ma gratitude.



TORCHE-CUL

Torche-cul... voilà les termes choisis par un conseiller municipal de Lalbenque pour insulter notre petite Caselle Enchênée lors de sa distribution sur le marché le 27 février dernier. Par respect pour lui et pour lui éviter la honte face aux nombreuses personnes impatientes de lire notre petit journal sur le marché du samedi, nous allons taire le nom de ce conseiller. A vrai dire, pas utile d'être un fin limier pour découvrir le nom de cet élu (absent deux fois sur trois aux réu-

nions du conseil municipal) qui brille par la richesse de son vocabulaire fleuri, son sens inné de la tolérance et son attachement à la liberté d'expression. Lors de la constitution de sa liste il y a deux ans, le maire a manifestement oublié de vérifier ces qualités démocratiques élémentaires chez tous ses colistiers.

C.A. de l'ASEL

NAGEAT VALLO BELLE CACEM (Billet d'humeur)

Grace à la réforme de l'orthographe imposée par notre ministre de l'Education Nationale, notre économie locale a des chances de connaître un essor inespéré. En effet, comme on a désormais le droit d'écrire les mots avec deux orthographes autorisés, (l'ancienne et la nouvelle), on peut rêver de voir s'installer, côté à côté, une nouvelle *épisserie* près de Spar et Proxi, la quincaillerie Besnard jouxtant une nouvelle *quinkaillerie*, la boucherie Goethuys aux côtés d'une nouvelle *buscherie*, un nouveau *buro* de tabac, un troisième *restaurant*, une seconde *farmacie*...et la liste peut être longue si on fait preuve d'imagination pour redynamiser l'économie du village de *Lalbinque*

Trêve de plaisanterie ! La réforme de l'orthographe a fait couler beaucoup d'encre et fait grincer beaucoup de dents. Ce qui me fait personnellement grincer les miennes au point d'en rayer le peu d'email qui me reste, c'est l'affaire des accents circonflexes qui vont être supprimés sur la lettre « i » et la lettre « u ». Cette réforme est dans la droite ligne de l'abandon de nos racines. Quand une ministre néglige l'enseignement du grec et du latin, au point d'en envisager l'abandon définitif, on comprend qu'elle veuille éliminer tous les accents circonflexes qui ont TOUS pour rôle de nous rappeler l'origine latine du mot dans lequel une lettre du mot latin (le plus souvent le S) a disparu au fil du

temps.(La fenêtre pour « fenestre », l'île pour « isle », le cloître pour « cloistre », la tête pour « teste »...). La réforme supprime pour l'instant les accents circonflexes sur les « i » et les « u »...On n'a pas encore osé toucher aux trois autres voyelles. On se demande d'ailleurs pourquoi car c'est la même règle qui s'applique à toutes les voyelles. Quand tous les accents circonflexes auront disparu, il n'y aura plus qu'à supprimer tous les « th » et les « ph » qui signent l'origine grecque du mot concerné. Encore un effort, madame Vallo Belle Cacem...mais faites vite car votre temps au ministère de l'Education Nationale est compté. Il va s'achever, sauf intervention divine, en mai 2017. Vous avez encore un an pour détricoter notre belle langue française et semer le plus grand trouble chez les élèves et chez les enseignants qui vont y perdre leur latin...et leur grec...et leur français !

Nos condoléances au célèbre palmipède hebdomadaire qui va faire les frais de cette réforme en perdant son accent sur le « i » de « Canard Enchaîné ». Quant à nous, quoi que décident ces ministres interchangeables, nous garderons fièrement notre accent-chapeau sur le « e » de notre « Caselle Enchênée ».

Daniel Pasquier

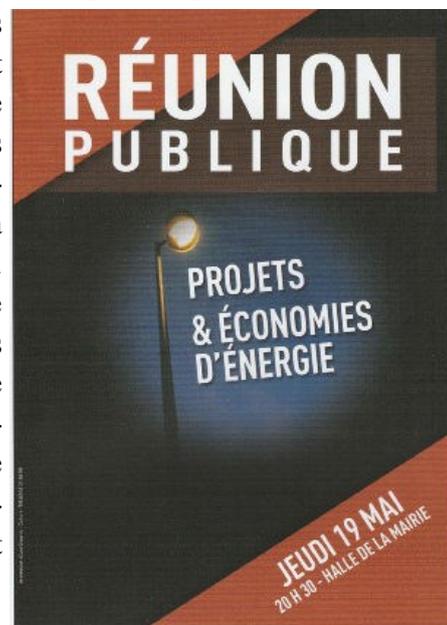
ENFIN !

Ca fait cinq ou six ans que notre association, l'ASEL, demande au maire de Lalbenque de mettre en place une politique de réduction des coûts de l'éclairage public de la commune ainsi qu'une politique de protection du ciel nocturne. Et ce en passant par une extinction des 270 lampadaires de la commune en seconde partie de nuit, de minuit à 6 heures...et également en changeant les ampoules et certains lampadaires vétustes. C'est ce que font déjà un nombre important de communes du Lot dont une cinquantaine à l'intérieur du Parc régional...sans compter toutes les autres hors Parc.

A chaque demande de notre part, après deux conférences organisées sur ce sujet en 2011 et 2014, nous avons toujours la même réponse du maire « *la population n'est pas prête, c'est plus compliqué à Lalbenque que dans les petits villages...on verra plus tard !!!* » On se demandait si Lalbenque n'allait pas être la lanterne rouge du département et la dernière commune à s'investir dans l'extinction de l'éclairage durant la nuit. Bonne nouvelle : il semblerait que non puisque la municipalité a voté un budget pour installer des programmateurs qui éteindront les lumières la nuit et qu'elle

organise **une réunion publique, sur ce sujet, le jeudi 19 mai prochain**, dans la belle halle de la mairie.

L'ASEL invite ses adhérents et la population à venir nombreux exprimer son point de vue sur cette question qui, pour certains, fait encore débat. Quant à nous, nous continuons de penser que l'extinction de l'éclairage public durant la nuit est une initiative qui contribue à réduire les dépenses de fonctionnement d'une municipalité, à protéger la beauté des ciels nocturnes lotois et à assurer également la protection de la vie animale nocturne très sensible, pour certaines espèces, à la pollution lumineuse. De là à dire, comme l'a dit le maire lors de ses vœux de bonne année, que nous allons ainsi lutter contre le réchauffement climatique...Ce devait être une plaisanterie.



TAXES LOCALES ET DECROISSANCE

Le dernier conseil municipal de Lalbenque, le 15 avril dernier, a voté les taxes locales pour le prochain budget 2016... à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti) et la cotisation foncière des entreprises. La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat ainsi que l'augmentation de la population de la commune avaient permis jusqu'alors à la municipalité d'assurer l'équilibre des budgets sans toucher aux taux de ces différentes taxes depuis 2009.

Cette année, l'Etat étant de moins en moins généreux envers les collectivités locales avec une baisse de la DGF, le maire a donc proposé au conseil municipal l'augmentation des taxes de 2 %, soit une augmentation prévisionnelle du montant des différentes taxes de 9 700 euros pour le prochain budget. Seuls les 4 membres d'opposition (Sébastien Nodari, Patricia Chatelin, Charly Lonjou et moi-même) ont voté contre. Tous les autres membres de la liste Pouget ont voté comme un seul homme, malgré un vote à bulletin secret exigé pour l'occasion, pour cette augmentation de 2%...comme si le fait d'appartenir à une majorité municipale empêchait d'avoir des avis différents du maire, d'avoir son propre avis lors des différents votes au cours du mandat. On n'ose pas croire que les 15 membres de la liste Pouget adhéraient à 100 % à ce souhait du maire.

Sauf à refuser d'exercer son esprit critique, il y avait quand même matière à réfléchir avant de voter unanimement dans le sens des propositions du maire. Nous savons tous en effet que les subventions de l'Etat vont être de plus en plus limitées. Est-ce normal pour autant que ce soit les administrés qui portent le poids de cette carence de l'Etat ? Si oui, cons-

cients que la DGF va continuer à devenir portion congrue, nous pouvons être certains que les taxes locales vont continuer à augmenter chaque année à venir...et pas seulement de 2 %...alors que les salaires n'évoluent pas, que les retraites sont bloquées et que la précarité et la pauvreté s'étendent de jour en jour. Cette obsession de vouloir boucler les budgets sur le dos des contribuables s'explique par un aveuglement général qui se refuse à accepter un changement irréversible dans la gestion des différentes collectivités. Le temps des vaches grasses est irrémédiablement terminé avec des dotations importantes de l'Etat et des subventions pleuvant de toutes parts...ce qui conduisait à des investissements et des coûts de fonctionnement en progression constante. Pour mettre un budget en équilibre, il n'y a pas 36 solutions : soit on augmente les recettes (ce qu'a fait la municipalité de Lalbenque) soit on réduit les dépenses. Il n'y a aucune honte pour un maire à expliquer à ses concitoyens qu'il va falloir s'habituer à dépenser moins...et donc à réduire la voilure des investissements et des coûts de fonctionnement.

Intoxiqués par le mythe de la croissance sans fin, certains vont refuser de changer de perspective et continuer à voter des budgets qui gonflent au fil des années. Et si c'était l'occasion de réfléchir à une société différente, une société déliivrée de ses obsessions de croissance illimitée pour apprendre peu à peu à vivre dans ce qu'un certain Pierre Rabhi appelle « la sobriété heureuse ». Cette jolie formule, pleine de sagesse, interpelle bien sûr chaque individu mais pourquoi pas également les collectivités locales ?

L'élu de la liste « Lalbenque Ecologie »

Si vous prenez plaisir à lire ce journal, n'hésitez pas à rejoindre l'ASEL en remplissant le bon d'adhésion ci dessous

ASEL

**Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque**

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individuel : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06